Règlement Général des Circuits Hiver 2025-2026

1. Le présent règlement est le règlement général des différents circuits Hiver, chaque circuit dispose de son propre règlement particulier. En aucun cas les points de ce règlement ne peuvent être modifiés sans l'accord de la région du Brabant TWB.
2. L'affiliation à Tennis Padel Pickelball Wallonie-Bruxelles ou à Tennis Vlaanderen est une obligation afin de participer aux circuits d'animation d'hiver.
3. Le classement pour la saison 2025-2026 à prendre en compte est celui en simple publié en mai 2025.
4. Un joueur ou une joueuse ne peut participer à deux rencontres d'un même circuit initialement prévues à la même date calendrier. Si tel est le cas, la décision de la sanction sera laissée à l'appréciation des organisateurs.
5. Les inscriptions des équipes aux différents circuits devront parvenir au secrétariat de la région du Brabant pour le 01 septembre 2025, aux responsables de ces circuits suivant le règlement particulier de chaque circuit,
6. Le droit d'inscription pour la saison par équipe aux animations d'hiver à verser à la région du Brabant est de 15euros quel que soit le circuit.
7. Le montant global par équipe revenant au club visité est à remettre au capitaine du club visité avant le début de la rencontre est de :
 a. 75euros/équipe pour les rencontres se déroulant le week-end (*)
 b. 40euros/équipe pour les rencontres se jouant la journée en semaine (*)
8. Les balles en très bon état sont fournies par les joueurs du club visité.
9. Les résultats devront être communiqués au responsable du circuit concerné dans un délai de 48h maximum après la rencontre, un forfait pourrait être appliqué si un manque de rigueur est constaté,
10. Le drink de l'Amitié en fin de rencontre n'est pas obligatoire mais il est fortement suggéré que les équipes prennent un repas en commun après la rencontre afin de garder les différents circuits les plus amicaux possible.

11. Chaque responsable de circuit établira les règles propres à l'organisation dont il est responsable :
 a. Âge et qualification des participants(e)
 b. Définition des catégories
 c. Attribution des points
 d. Inscription des équipes
 e. Calendrier des rencontres
 f. Modalités de transmission des résultats
 g. Sanctions
 h. Prix Fair-play
 i. etc…
12. En cas de modification(s) aux règles particulières propres à chaque circuit, elles seront présentées et soumises à l'approbation des responsables d'équipes lors d'une réunion qui doit être organisée chaque année préalablement au démarrage d'une nouvelle saison.
13. Les circuits hivernaux de la région du Brabant TWB prônent le Fair-Play. Les différents circuits doivent rester amicaux, toutes dérives constatées seront sanctionnées, à l'appréciation des différents responsables des circuits,

Pour le comité de la région Brabant TWB,

Marc Hofmans
Président

(*) Chaque club visité a le choix de faire payer ou non l'équipe jouant à domicile, le montant global étant reversé au club directement sans redevance fédérale.